
ICANN85 Mumbai | Forum de la communauté – Séance conjointe : ALAC et ASO AC
Dimanche 8 mars 2026 – 15h00 à 16h00 IST

YESIM SAGLAM

Merci. Cette séance va commencer. Veuillez lancer l'enregistrement. L'enregistrement est lancé.

Bonjour et bienvenue à cette séance conjointe ALAC et ASO AC au conseil de l'adressage de l'ASO. Je m'appelle Yesim Saglam et je suis la responsable de la participation à distance pour cette séance.

Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de comportement attendues de l'ICANN, ainsi que par la politique anti-harcèlement de la communauté de l'ICANN.

Lors de cette séance, les questions ou les commentaires ne seront lus à voix haute que s'ils sont postés dans la fenêtre questions-réponses sur Zoom. L'interprétation lors de cette séance sera assurée en anglais, français et espagnol.

Si vous souhaitez prendre la parole lors de cette séance, veuillez lever la main dans Zoom et, lorsque l'on appellera votre nom, vous aurez la possibilité d'activer votre micro sur Zoom. Les participants sur place utiliseront un micro physique pour s'exprimer. Veuillez donner votre nom pour l'enregistrement, ainsi que la langue dans

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

laquelle vous allez vous exprimer si elle est autre que l'anglais, et veuillez vous exprimer à un rythme raisonnable.

Je vais maintenant donner la parole à Jonathan Zuck, président de l'ALAC, ainsi qu'à Hervé Clément, président du Conseil de l'adressage de l'ASO, l'organisation de soutien à l'adressage.

JONATHAN ZUCK

Oui, nous sommes deux présidents. Merci. Merci beaucoup. Merci beaucoup à vous d'être présents et présentes ici. Merci à l'ASO de nous avoir rejoints aujourd'hui.

Ce n'est pas un groupe avec lequel nous avons eu l'habitude de passer beaucoup de temps de par le passé, mais nous passons de plus en plus de temps avec eux étant donné la question importante des RIR. Nous voulons être plus informés à ce sujet, donc nous sommes très heureux de vous accueillir. Et sans plus attendre, je vais maintenant vous donner la parole afin que l'on commence.

HERVÉ CLÉMENT

Merci beaucoup, Jonathan, et bonjour à l'ALAC. Bonjour à la communauté At-Large. Oui, c'est vrai. C'est vrai. Justement, on vient d'en parler avec Sébastien. Je sais, ce n'est pas l'ALAC, c'est l'At-Large. C'est la communauté. Oui, oui. Donc c'est une séance conjointe avec le conseil de l'adressage de l'ASO. Mais nous avons aussi un cadeau pour vous, parce qu'on n'est pas que le conseil de l'adressage, mais on a aussi même l'ASO, qui est présente avec Jiarong, également, qui est le président de la NRO, donc de

l'organisation de ressources des numéros qui est avec nous aujourd'hui. Je préfère vous donner tous les acronymes dès le début.

Alors je me présente. Je suis Hervé Clément, le président du conseil de l'adressage de l'ASO. Nous avons Amy et Esteban, qui sont les vice-présidents du conseil d'adressage de l'ASO, et Jiarong, qui est le président du comité exécutif de la NRO, donc de l'organisation de ressources de numéros.

Nous sommes une organisation de soutien et nous sommes ici pour vous présenter l'état d'avancement de notre travail sur l'ICP-2, la deuxième politique de coordination de l'Internet, qui est une liste de critères adoptée en 2001 afin de reconnaître les Registres Internet régionaux.

Alors, je pense que nous avons une présentation à partager avec vous.

JONATHAN ZUCK

Oui, Michele ? C'est bon, ça fonctionne ?

HERVÉ CLÉMENT

Oui, parfait. Vous pouvez passer à la diapo suivante, bien sûr. Merci.

Alors tout d'abord, donc, le conseil de l'adressage de l'ASO est composé de quinze personnes, trois personnes venant donc de chaque région RIR et des ressources de gestion des adresses IP. Et au sein de ces trois personnes de chaque région, il y en a deux élues

par la communauté et une personne élue par les conseils d'administration des RIR.

Alors, qu'est-ce qu'on fait ? Eh bien, nous conseillons le Conseil d'administration de l'ICANN concernant, voilà, le genre de sujet dont on va vous parler aujourd'hui. Et on est assez particuliers au sein de l'ICANN, parce que les politiques qui gèrent les ressources IP sont identifiées dans chaque région. Elles peuvent différer de région en région. Mais parfois aussi surgit ce qu'on appelle des politiques mondiales, communes à toutes les régions, qui gèrent notamment la distribution et l'allocation des ressources, depuis l'ICANN et puis surtout depuis l'IANA — donc la fonction de nommage de l'IANA vers les régions. Et nous donc supervisons les processus d'adoption de ces politiques mondiales.

Nous désignons deux membres du Conseil d'administration de l'ICANN, et nous désignons également un membre du comité de nomination de l'ICANN.

Nous nous retrouvons une fois par mois en ligne. Alors, nos réunions sont ouvertes à toutes et à tous. Vous pouvez vous rendre sur le site de l'ASO AC de l'ASO pour avoir le détail et plus d'informations concernant ces réunions.

Alors, cette année, nous faisons un travail très important qui est en cours déjà depuis trois ou quatre ans. Et donc c'est la mise à jour du document concernant l'ICP-2.

À la fin de l'année dernière, nous avons mené une élection. Nous allons également conduire l'élection pour le siège numéro 9 du Conseil d'administration de l'ICANN. Et bien sûr, nous supervisons aussi et nous surveillons de près s'il est possible qu'une politique mondiale soit développée.

Diapo suivante, s'il vous plait. Alors voilà, ici, vous avez, affiché à l'écran, tous nos membres. Nous sommes presque toutes et tous là aujourd'hui, à l'exception de Ricardo, qui n'a pas pu venir. Et très souvent donc, pendant la première réunion de l'ICANN de l'année, on a notre première réunion en personne. Parce que, bien sûr, c'est toujours plus facile de mieux travailler ensemble quand on se voit.

Diapo suivante, s'il vous plait. Et je vais maintenant pouvoir donner la parole à Jiarong.

JIARONG LOW

Bonjour à toutes et à tous. Je m'appelle Jiarong, je suis le président de l'APNIC. Je suis également le président du Conseil exécutif de la NRO. Certains d'entre vous me connaissent très bien, et notamment ceux de la communauté APRALO au sein de l'ICANN. Je suis très heureux d'être de retour et de revoir tout le monde.

Je vais parler un peu des Registres Internet régionaux, donc les RIR. Alors, les RIR sont les organisations qui allouent les adresses IP. Nous sommes en étroite relation -- en coopération avec l'ICANN, parce que l'IANA gère l'ensemble des adresses IP au niveau mondial, sur la base des politiques mondiales qui sont élaborées

par le conseil de l'adressage de l'ASO. Et ces adresses IP sont allouées en cinq blocs pour les cinq régions. Voilà l'essence de la relation entre l'ICANN et les RIR.

Il est important de mentionner -- de parler de l'allocation des adresses IP, car c'est un identifiant unique de l'Internet. Et il est très important pour nous, en tant que communauté très vaste, de le comprendre, car nous sommes les meilleurs défenseurs de ce système.

Quand on parle de l'Internet, l'Internet, ce n'est pas que le Wifi, la 4G, la 5G, Google, Facebook, l'IA. Non. Dans notre espace à nous, l'Internet, c'est la technologie qui permet à votre appareil de se connecter au Web et ce qui est permis grâce à nos identifiants uniques. Donc, nous utilisons les mêmes protocoles pour parler la même langue.

Et au niveau mondial, l'organisation gère les normes de protocoles. Et c'est qui qui gère cela ? C'est l'IETF. Ensuite, les RIR ont aussi un rôle à jouer parce que nous allouons les adresses IP. Chaque appareil dispose d'une adresse IP pour se connecter à l'Internet et les RIR jouent ce rôle d'allocation des adresses IP.

Ensuite, enfin, l'autre raison pour laquelle on est ici à l'ICANN, c'est que, très souvent, autrefois, les personnes oubiaient les numéros de l'Internet. Donc, maintenant, ils utilisent les noms de domaine et le DNS. Et donc, l'ICANN est la plateforme qui permet de coordonner toutes les politiques concernant les noms de domaine.

Donc, ces trois organisations, l'IETF, les RIR et l'ICANN, ensemble, représentent l'Internet. Et si l'une de ces organisations avait des problèmes ou était exposée à des risques, à des faiblesses, eh bien, alors nous devenons la porte d'entrée vers les échecs de l'Internet, vers les défaillances de l'Internet.

Et donc, quand on parle de l'IA, c'est important de garder cela à l'esprit. Parce que si nous ne faisons pas notre travail de la bonne façon, eh bien, toutes ces technologies ne vont plus fonctionner et nous permettre d'avancer. Donc, c'est la raison pour laquelle nous nous rassemblons au sein de cette communauté très vaste. C'est important pour nous de le comprendre, mais aussi d'en faire le plaidoyer.

Et voilà, je pense que c'était de bonnes informations de contexte à partager avec vous. Alors, les RIR allouent des adresses IP non pas à des individus, mais aux FSI, aux opérateurs de télécom et à votre fournisseur de services Internet. Votre FSI, ensuite, utilise ce bloc d'adresses IP et alloue des adresses IP individuelles à vos appareils. C'est comme ça que vous pouvez vous connecter à l'Internet.

Passons maintenant à la diapo suivante, qui couvre très largement les fonctions des RIR.

Alors, combien d'adresses IP est-ce que nous pouvons allouer ? Donc, la communauté élabore des politiques comme l'ICANN. Donc, la communauté élabore ses politiques. Il est important de communiquer. Et conformément au modèle multipartite, c'est

ainsi que nous faisons évoluer notre système d'élaboration de politiques.

Diapositive suivante, s'il vous plaît. Donc, la NRO, donc, ce sont les organisations de ressources de numéros. Nous avons cinq RIR. Nous avons donc le conseil des organisations de ressources de numéros. Et nous représentons chacune des régions RIR. Donc, il y a le conseil exécutif, qui comprend les cinq PDG donc des RIR.

Et au sein de l'ICANN, nous agissons en tant qu'ASO. Nous faisons partie de la structure du conseil de l'adressage de l'organisation de soutien à l'adressage. Donc, nous avons deux sièges à nommer au Conseil d'administration.

Et en ce qui concerne l'ICP-2, nous sommes liés en quelque sorte en matière de coordination. Nous avons une relation avec l'IANA. Et en ce qui concerne, donc, l'ICP-2, c'est le moment où l'ICANN reconnaît les nouveaux RIR. Et donc c'est un document qui est long. Et il faut bien l'étudier. Et il nous permet donc d'atténuer certaines des faiblesses que nous rencontrons.

Voilà où nous en sommes en ce qui concerne notre travail. Et maintenant, je vais rendre la parole à Hervé pour qu'il nous fasse un état des lieux.

HERVÉ CLÉMENT

Merci beaucoup. Jiarong.

Je ne vais pas passer trop de temps à expliquer les différents processus par lesquels nous sommes passés pour arriver à la

situation actuelle. Il est important de se souvenir de certaines choses. Nous avons mené trois consultations. Donc, il y a un document qui est en cours de rédaction et il y a donc l'apport de la communauté. En tant que conseil de l'adressage de l'ASO, nous ne pouvons pas prendre des décisions. Nous sommes là pour recueillir les retours de la communauté. Et nous essayons donc de les synthétiser et d'établir des correspondances avec les désirs de la communauté.

Passez à la diapositive suivante, s'il vous plaît. Diapositive d'après.

Donc un peu d'histoire. L'ICANN a été établie en [1988]. Et avant l'ICANN, il y avait un historique. Il y avait RIPE NCC. Il y avait LAPNIC, ARIN pour l'Amérique du Nord. Et donc, l'ICP-2 a été adopté en 2001. Donc, il y a eu ensuite LACNIC, AFRINIC, qui ont été créés donc en 2002 et 2005. Donc, 25 ans, 26 ans, c'est long en termes d'Internet. Et donc il est clair que ce document a dû être mis à jour pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il doit être mis à jour, mais aussi parce qu'il est utilisé donc par les Registres Internet régionaux. Mais aussi, il s'est agi de savoir si chacun donc assume ses responsabilités. Et donc il est utilisé aussi pour la radiation, donc si nécessaire [dans RIR].

Donc, nous avons reçu donc deux mandats le 25 octobre 2023. Premièrement, c'est de réviser et d'émettre un avis, donc, au conseil exécutif de la NRO pour donc valider et vérifier, donc, la conformité des registres régionaux.

Donc, nous avons révisé et rédigé. Et ensuite, il y a eu une tâche difficile qui a été la mise à jour, donc, et le renforcement de l'ICP-2. Et c'est ce que nous avons fait dès le début de 2024.

Il y aura beaucoup de diapositives. Je ne vais pas toutes les passer en revue, mais vous voyez donc ainsi le processus. Nous sommes donc à la partie bleue, qui est la révision finale de tout le travail que nous avons fait. Nous avons essayé de le résumer dans une deuxième version du document, et nous espérons passer donc à l'approbation et l'adoption du document avant la fin de 2026.

Diapositive suivante, s'il vous plaît. Ici, ce sont les différentes étapes que nous avons traversées. Je ne vais pas entrer dans les détails de cette diapositive, car nous aurons une discussion à la fin de l'exposé. Passons à la diapositive suivante, s'il vous plaît.

Voilà. C'est parfait. C'est le premier document qui dresse la liste des principes pour la rédaction du document. Donc, nous avons rédigé le document avec une liste de principes. Vous pouvez le consulter par le biais de ce QR code.

Il y a eu une première consultation où nous avons demandé aux différentes communautés ce qu'elles pensaient du document. Nous avons obtenu quatorze réponses, donc, par le biais de l'ICANN et des différentes régions. Il y a eu un peu moins de 300 réponses. Ce sont des réponses qui sont plutôt individuelles par rapport aux réponses de l'ICANN qui sont mondiales. Nous

avons analysé les réponses et nous avons créé un rapport qui est aussi accessible -- consultable.

Diapositive suivante. Pour résumer les différents résultats suite à la aux différentes consultations, il s'est agi donc de clarifier le rôle de la communauté. Et donc, il y a eu donc des préoccupations concernant le processus de reconnaissance et de radiation. Et il y a eu des questions spécifiques qui ont été posées, et vous pourrez les consulter, donc, dans le document dédié.

Diapositive suivante. Donc, avec ce principe, nous avons rédigé la version 1 du document qui est le document de gouvernance pour la reconnaissance, le maintien et la radiation de Registres Internet régionaux. Il y a un nouveau QR code disponible pour accéder à ce document. Ce document, donc, est une mise à jour de l'ICP-2 dont nous avons parlé au début. Ce document clarifie le champ d'application et donc la gestion du cycle de vie des registres régionaux. Il formalise les structures de gouvernance et renforce les exigences opérationnelles, clarifie les rôles, etc.

Passez à la diapositive suivante. Nous adorons les QR codes. Comme vous le voyez, il y a le QR code, donc, pour les réponses des communautés, donc des RIR. Et il y a aussi donc des discussions qui sont archivées, les commentaires publics, le document de gouvernance.

Diapositive suivante. Donc, le QR code se rapporte à la deuxième consultation. Chaque fois que nous rédigeons un document, nous demandons les retours de la communauté par le biais d'une

période de consultation. Et par le biais de cette deuxième consultation, avec les contributions, nous avons ensuite utilisé tout cela pour rédiger la deuxième version. Nous avons ajouté un préambule. Nous avons légèrement modifié le titre.

Nous avons donc reçu des commentaires indiquant que nous étions en dehors du champ d'application du document. Donc, il était important d'expliquer quel est ce champ d'application. Toutes les questions étaient importantes, mais certaines sortaient du champ d'application. Il est important, par conséquent, pour nous d'expliquer pourquoi c'était le cas.

Donc, il y a eu des questions sur les procédures de mise en œuvre. Et il est important de pouvoir expliquer comment utiliser les procédures de mise en œuvre que nous proposons.

Ensuite, il y a eu donc l'aspect reconnaissance et radiation. Nous en reparlerons.

Diapositive suivante. Un autre QR code pour accéder à la version 2 de ce document.

Diapositive suivante. Un autre QR code. Dans la mesure où nous souhaitons que la communauté puisse facilement lire la deuxième version de ce document, nous avons créé donc un document où les changements sont surlignés. Les modifications, donc, sont en rouge, et il y a le raisonnement de chaque modification entre la version 1 et la version 2.

Diapositive suivante. Voilà, vous trouvez encore des QR codes. Vous avez un QR code pour accéder aux réponses concernant, donc, les réponses de la dernière consultation, la période de commentaires publics de l'ICANN et ensuite la version 2 du document. Ce sont les trois QR codes.

Diapositive suivante. Et maintenant, je vais donner la parole à Amy.

ONATHAN ZUCK

Il y a beaucoup d'informations et cela nous rassure que le processus soit rigoureux, mais il y a énormément d'étapes. Si vous vous trouviez dans un ascenseur pour devoir monter au 10^e étage, et si, entre le rez-de-chaussée et le 10^e étage, vous deviez résumer ce qui est fait pour moderniser toute la procédure, qu'est-ce que vous diriez dans ce discours d'ascenseur ?

HERVÉ CLÉMENT

Je pourrais élaborer un peu plus sur cette réponse après avoir donné la parole à mes collègues. Donc, concernant, donc, la reconnaissance, il y a tout un parcours pour savoir ce qui se passe dans le parcours d'un RIR. Concernant, donc, la radiation, il faut connaître le rôle de chacun dans le respect donc de la bonne gouvernance. Donc voilà ma première réponse. Je ne sais pas si quelqu'un veut apporter un complément d'information.

AMY POTTER

Je dirais que le document initial, l'ICP-2 initial qui a été adopté en 2001, si je ne m'abuse, il y a beaucoup d'années, a été rédigé à une

époque où on envisageait d'ajouter de nouveaux RIR au système. Et donc on établissait les critères pour devenir un nouveau RIR. Mais voilà, le fait est qu'il fallait continuer à remplir ses obligations une fois que vous deveniez un RIR au fil du temps. Et voilà, il y a beaucoup de temps qui s'est écoulé. Le monde a changé de diverses façons depuis. Nous avons appris beaucoup de la façon dont les RIR ont opéré au cours des dernières années.

Et donc la révision de ce document était en question. Et nous voulions faire en sorte qu'il n'y ait pas qu'une liste de critères. Il fallait aussi insister dans ce document sur le fait que les RIR doivent continuer à remplir ces obligations au fil du temps. Et nous voulions garantir que les communautés puissent encore bénéficier des services des RIR de façon fonctionnelle et opérationnelle. Donc, en fait, l'idée, c'était de détailler un peu ces exigences, de faire en sorte qu'elles soient applicables, de façon à ce que la communauté puisse encore bénéficier des services des RIR et de l'ICANN.

JIARONG LOW

Oui. Jonathan a posé une excellente question.

Là, pour le moment, on a un concours, on va dire, d'argumentaire. Bon, c'est -- en gros, c'est pour résumer ce que [a dit] a dit, donc, le document ICP-2 initial ne se concentre que sur la reconnaissance de nouveaux RIR. Mais nous, on n'a jamais vraiment réfléchi à

comment radier un RIR si c'est nécessaire. C'est surtout ça, l'objet de la révision.

Ensuite, Amy disait aussi — pour rebondir sur ce qu'Amy disait — comment radier un RIR si, par exemple, il n'est pas fiable d'un point de vue financier ? Qui dispose du rôle qui permettra de déterminer cela ? Eh bien, voilà, le nouveau document va fournir des lignes directrices à cet égard. Et nous avons besoin aussi -- en fait, nous avons besoin d'une organisation qui nous aide à le faire. Et nous, nous avons cette relation entre RIR et ICANN qui fait que nous avons des comptes à rendre, entre guillemets, à l'ICANN. Donc, l'ICANN serait le partenaire naturel vers lequel nous nous tournons dans ce processus. Et cela fait en sorte que l'ICANN a un rôle de coordinateur dans le cadre de ce processus. Mais la communauté de l'ICANN tout entière a aussi un rôle à jouer, raison pour laquelle il est important que tout le monde participe à cette discussion qu'on a pour le moment. Merci.

JONATHAN ZUCK

Alors j'ai entendu deux informations et je me demande quelque chose.

Est-ce que les critères eux-mêmes vont changer ? Parce que, maintenant, on en sait plus sur la gestion des RIR. Et puis vous avez parlé d'autres -- enfin des personnes qui achètent de ci de là. Enfin, bref, est-ce que tout ça a été aussi inclus dans ce nouveau

document sur la gouvernance des RIR ? Vous pouvez juste dire oui ou non.

HERVÉ CLÉMENT

Alors, le document explicite certaines des conditions -- certaines des obligations qu'ont les RIR, qui, dans le document ICP-2 initial, étaient peut-être implicites.

JONATHAN ZUCK

Hadia.

HADIA ELMINIAWI

Oui. Bref. Question. Vous avez parlé du fait que l'ICANN serait l'organe qui passera en revue -- qui superviserait — entre guillemets — les RIR et qui pourrait déterminer si oui ou non ils sont en conformité avec leurs obligations. Quand vous parlez de l'ICANN ici, est-ce que vous parlez de l'organisation de l'ICANN ?

JIARONG LOW

Oui, pour répondre brièvement. Car l'ICANN est l'organisation qui va appliquer les politiques recommandées dans le document de gouvernance dont on parle.

AMRITA CHOUDHURY

Oui. Alors, la révision de l'ICP-2, nous la suivons de très près. C'est un document solide et c'est vraiment nécessaire.

Alors, j'avais quelques questions concernant les procédures de mise en œuvre qui ont été mentionnées. L'ICANN va les créer par la suite. C'est ce qui était dit. Donc j'ai l'impression que ce n'était pas clair. Certains commentaires portaient là-dessus. Ce serait une bonne chose aussi que le rapport final prenne ces commentaires en considération.

Ensuite, question difficile. Étant donné la situation géopolitique du moment, les RIR étant situés dans des régions bien particulières, l'ICANN ayant son siège dans un pays en particulier, est-ce que vous réfléchissez aussi aux défis en matière de juridiction qui pourraient émerger ? Bon, c'est peut-être un peu trop tôt d'y réfléchir, mais, voilà, le monde aujourd'hui est polarisé. Cela vaudrait peut-être la peine d'y penser.

ESTEBAN LESCANO

Alors, les exigences générales auxquelles les RIR doivent se conformer pour être reconnues comme RIR comprennent, par exemple, le fait de faire partie d'une juridiction, et la décision revient à la communauté. Mais voilà, cette RIR doit disposer de bons rôles de gouvernance. Il y a beaucoup d'exigences à respecter, beaucoup d'obligations à remplir auxquelles le RIR doit se conformer.

Donc, ce n'est pas lié à un système juridique bien particulier ou un pays bien particulier. Ce document est un document général qui tente d'établir des principes généralistes qui doivent ensuite être appliqués par le RIR. Mais ici, ce document ne porte pas sur la mise

en œuvre. La mise en œuvre, ça se fera après et c'est après qu'on gèrera ces questions bien spécifiques.

JIARONG LOW

Si je puis me permettre -- si je puis ajouter et tenter de clarifier la chose. Ce qu'Esteban dit, c'est que ce document est un document de haut niveau, c'est-à-dire qu'il est similaire à toute autre politique de l'ICANN. Donc on veut supprimer, on va dire, les spécificités et se concentrer sur les spécificités pendant la phase de mise en œuvre. Pourquoi ? Eh bien, c'est parce que si on se penche sur les critères de mise en œuvre, alors on va avoir un document qui fera 400 pages et on y sera encore dans cinq ans.

Donc, comme vous l'avez dit, le monde change rapidement. Et donc nous avons de plus en plus besoin d'établir une structure pour nous renforcer d'abord nous-mêmes.

Ensuite, la deuxième question que vous avez posée, Amrita, concernait la situation géopolitique actuelle. C'est une question difficile, étant donné l'état du monde à l'heure actuelle. On ne sait pas, en fait, quelle région du monde est sûre, quelle autre ne l'est pas.

Ce qui est important, c'est qu'on alloue les bonnes ressources au renforcement du système tout entier. C'est ce qu'on vise avec ce document, mais aussi au sein de chaque RIR. Nous devons renforcer nos ressources, travailler avec les juridictions dans lesquelles nous nous trouvons, travailler avec les gouvernements

hôtes pour nous assurer que nous impliquons nos membres, mais pas seulement, que nous impliquons aussi les gouvernements, car nous avons une même mission : assurer le bon fonctionnement de l'Internet. Mais tous les gouvernements ne pensent pas de la même façon. Et c'est un des défis auxquels nous sommes confrontés et que nous devons surmonter. Merci.

ALFREDO CALDERON

Alfredo Calderon au micro. Je suis mentor pour les NextGen, mais je suis membre aussi de la communauté. Je la représente ici.

Ma question est la suivante. Dans les grandes lignes, ce que vous dites, c'est que vous faites preuve de proactivité grâce à ce document. L'idée, c'est de fortifier ce dont nous disposons déjà maintenant. Et vous ne pensez pas que vous allez développer une liste de critères qui nous permettra d'être proactifs à l'avenir ?

ESTEBAN LESCANO

Non, non. Ce document rend explicites certaines parties du contenu de l'ancien document, qui était implicite, et explique aussi certains mécanismes de reddition des comptes, de redevabilité, qui donnent aussi la possibilité aux régions, par exemple, de demander que des audits soient conduits. C'est un document complexe et exhaustif. Mais dans ce document, effectivement, nous évitons de parler des détails de la mise en œuvre. Ces détails-là viendront par après.

JONATHAN ZUCK

Claire, je vois que vous avez une question. Allez-y.

CLAIRE CRAIG

Oui, effectivement. J'ai une question pour rebondir sur la question qu'Amrita vient de poser.

Nous comprenons que ce document n'est pas un document opérationnel. C'est un document stratégique qui établit les principes. Disposez-vous d'un mécanisme permettant de garantir que lorsqu'on va se pencher sur les problèmes opérationnels, cela puisse se faire de façon uniforme au travers des régions ? Parce que souvent, ce qui se passe, c'est que les choses sont faites différemment dans les différentes juridictions. Et parfois, notre manière de fonctionner dépend aussi des membres mêmes du RIR concerné. Donc, peut-être que quelque chose qui va se produire au sein d'un RIR ne va pas se faire dans un autre RIR, parce que c'est ce que les membres de ce RIR en particulier voulaient voir advenir. Comment, du coup, assurer la continuité ? Enfin, peut-être pas vraiment la continuité, mais comment faire en sorte que tout soit sur un même pied au travers des différents RIR ? Est-ce que vous avez envisagé cette question ?

JIARONG LOW

Merci pour cette question. Donc, en gros, vous dites que tous les RIR fonctionnent de manière différente. Donc, comment assurer la mise en œuvre de manière uniforme ?

Pour répondre rapidement, c'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'une organisation tierce. Et dans ce cas-ci, cette organisation, c'est l'ICANN. Donc, si l'on veut mener un audit d'un RIR, eh bien, l'idée, ce sera de le faire de manière uniforme pour tous les RIR.

L'ICANN va-t-elle choisir de s'en occuper elle-même ou va-t-elle choisir de désigner une autre personne pour le faire ? Ça, ça concerne la phase mise en œuvre. Mais justement, le fait que l'ICANN va jouer ce rôle, ça permettra cette uniformité.

Ensuite, le document -- donc, par la suite, Amy vous donnera un peu plus de détails. Ce sera utile. Parce que ce document prévoit, par exemple, un seuil de critères pour la reconnaissance ou la radiation. Et cela sera décidé par le RIR, les membres du RIR ou l'ICANN. Mais au bout du compte, bien sûr, il faut que la procédure soit uniforme pour tous les RIR. Et ce document prévoit effectivement de permettre cette uniformité. Et c'est la raison pour laquelle, en fait, on prend aussi l'angle mondial.

HERVÉ CLÉMENT

Oui. Merci, Jiarong.

Autre point aussi : la mise à jour de ce document a été demandée par le conseil de l'adressage de l'ASO, qui, par définition, est un conseil composé des personnes venant de régions différentes. Et lorsqu'on analyse les différentes réponses qu'on a reçues et qu'on pense à mettre en œuvre quelque chose, eh bien, au vu de la

composition même du conseil de l'adressage de l'ASO, eh bien, on bénéficie de l'expérience de toutes les régions.

Alors, au début de cet après-midi, on a parlé de points bien spécifiques. Et c'était intéressant parce que chaque personne, en fonction de la région d'où elle venait, avait une réponse légèrement différente à apporter à telle ou telle question. Et grâce à cela, nous avons pu formuler, je pense, quelque chose qui nous sera utile.

JIARONG LOW

Merci.

EUNICE PEREZ

Je vais m'exprimer en espagnol. Merci. Je m'appelle Eunice. Merci de nous avoir fait part de tous ces documents. Ils sont très intéressants.

J'ai une question se rapportant aux opérations. Il est fait référence dans le document que vous avez partagé -- il s'agit donc de l'opération des RIR. Donc, il est question des blocs attribués. Lorsqu'ils sont attribués et quand ils sont la propriété d'une organisation, qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que cela veut dire qu'ils ne font plus partie des RIR ? Est-ce que dans ce document -- est-ce que vous allez régulariser cette situation ? Et quel est le nombre d'organisations qui ont donc leurs blocs en Amérique latine ?

Et puis il y a une autre question -- leurs blocs propriétaires. Donc, l'une des institutions à laquelle j'appartiens a un problème. Donc,

ils avaient donc un bloc pour IPv4 et donc, lorsqu'ils ont demandé un ASN, on leur a dit que ça n'était pas faisable -- quand on souhaite avoir des adresses qui se dirigent vers différents sites Web. Ce qu'on nous a dit, à ce moment-là, c'est qu'il faut retourner le bloc d'adresses afin que les nouvelles adresses dans l'IPv6 puissent être attribuées. Et j'ai cru comprendre que c'est ce qui permet d'avoir une certitude dans une institution donnée.

JIARONG LOW

Merci, Eunice. Je vais répondre à la première question. Esteban, il répondra peut-être mieux. Je crois qu'il y a un problème de traduction.

Donc, quand l'IANA fait des allocations aux RIR, c'est propriétaire. Aucun RIR n'est propriétaire des adresses que nous allouons. Les RIR ne sont propriétaires d'aucun bloc alloué. Donc, nous fonctionnons comme coordinateur technique.

C'est une très bonne question, car certains gouvernements pensent que les RIR sont propriétaires des adresses IP et qu'ils sont propriétaires pour leur pays. Donc, nous ne sommes pas propriétaires. Notre travail, c'est de faire de la coordination technique. Et donc tout FSI, donc, va faire ce travail.

Donc, à LAPNIC, nous avons un plan et nous déterminons comment ces adresses IP vont être utilisées. Nous comparons donc l'utilisation prévue à la politique et, le cas échéant, nous les

attribuons. Donc, les FSI utilisent les adresses IP de la façon conforme. Et dans le cas contraire—

Donc, pour LAPNIC, d'abord, il y a eu une violation. Et LAPNIC a cherché à récupérer ses ressources. Au bout d'une période, il y a un rafraichissement et, ensuite, on peut réallouer les adresses. Mais il n'y a pas de propriété. Donc, il faut que tout le monde comprenne le rôle des RIR.

EUNICE PEREZ

Merci. Donc, mon université avait un contrat pour le bloc d'IP. Et mon université est propriétaire du bloc. Et ma question se rapporte donc au document que vous avez partagé quand vous évoquez la régularisation.

Donc, il y a donc des organisations -- des universités qui sont propriétaires de ces blocs.

ESTEBAN LESCANO

Je crois qu'il faut clarifier les choses. Je crois qu'il y a un malentendu sur cette thématique. Il y a deux types de ressources. Tout d'abord, personne n'est propriétaire des ressources. Les ressources sont disponibles pour être utilisées aux fournisseurs de services et aux utilisateurs finaux.

Chaque Registre Internet régional a sa propre politique élaborée, qui est évaluée par la communauté. Ses procédures, ses règles ne sont pas propriétaires. Vous, vous pensez peut-être aux ressources héritées, donc, avant la création des Registres Internet régionaux.

Donc, ce sont des ressources qui ne sont pas spécifiquement réglementées par les politiques actuelles.

Vous venez du Mexique, je pense. Et le Mexique illustre le fait qu'il y a de nombreuses organisations qui ont des ressources héritées. Et ces ressources sont régies par des règles différentes que les ressources dont nous parlons. Ce document n'a aucun rapport ou ne parle pas -- n'évoque pas les ressources héritées.

Et je voudrais encore ajouter quelque chose d'important. Dans mon cas, je fais partie aussi donc de LACNIC. Donc, nous pourrions échanger plus tard.

AMY POTTER

Je vais vous donner un exemple qui va peut-être clarifier les choses, donc, et expliquera un petit peu la différence entre ce qui se fait au niveau mondial et au niveau plus local.

Donc voilà, on explique au RIR voilà quelles sont les exigences minimales. Il y en a 20. Chaque RIR doit avoir un processus d'élaboration de politiques qui soit transparent et ouvert, auquel la communauté puisse participer.

Au niveau des RIR individuels, des processus d'élaboration de politiques sont mis en place; les communautés concernées mettent en place ces politiques. Et donc, le RIR a un PDP qui lui est propre. Et les décisions qui sont prises au niveau local ne se rapportent pas donc à ce document, car nous n'entrons pas dans des détails aussi menus. Nous ne pouvons pas, donc, expliquer ce

qui doit être fait au niveau local, car nous ne pouvons pas savoir ce qui est pertinent pour le niveau local.

JONATHAN ZUCK

Maintenant, il y a Christabel, qui est dans la file d'attente.

CHRISTABEL MEBAGHANDU

Voilà, le micro est activé. Merci. Merci pour ce document que vous avez partagé. J'apprécie l'éclaircissement apporté sur le fait qu'il s'agit d'un document de stratégie.

Ma question porte sur la radiation. Pouvez-vous m'entendre ?

JONATHAN ZUCK

Oui, nous vous entendons.

CHRISTABEL MEBAGHANDU

Ma question porte sur la radiation d'un RIR. Donc, s'il y a radiation, quelles sont les dispositions pour la continuité technique, donc pour qu'une région desservie par ce RIR puisse continuer à avoir donc un accès à Internet ? Voilà ma question.

JIARONG LOW

Merci. Je peux répondre à cette question. Donc, les RIR doivent avoir des systèmes de secours. Donc, si un RIR est radié, eh bien, tout va basculer vers le système de secours pour continuer, pour

faire en sorte qu'il y ait continuité jusqu'au remplacement du RIR. Et le nouveau RIR va donc, le moment venu, prendre la relève.

Il faut donc un système de secours en cas d'urgence. Donc, s'il y a une situation d'urgence, il faut que les choses se déroulent très rapidement. Par exemple, il y a le système EBO qui est mis en place, un système d'enregistrement de secours. Donc, s'il faut par ailleurs quelque chose qui fonctionne plus longtemps, il faut donc toujours un système de secours. Maintenant, la mise en œuvre du système de secours doit être travaillée.

JONATHAN ZUCK

Il y a donc Aftab qui souhaite prendre la parole.

AFTAB SIDDIQUI

Dites-moi quand je peux prendre la parole.

JONATHAN ZUCK

Oui, vous pouvez prendre la parole.

AFTAB SIDDIQUI

Je vois des personnes que je connais. Je remercie donc le conseil d'adressage, le conseil NRO. Il est important d'avoir la possibilité d'obtenir des réponses aux questions.

J'ai une question en deux parties. Donc, le document va vers sa finalisation. Pouvez-vous nous dire quels sont les mécanismes

pour assurer, donc, la reddition de comptes, et comment est-ce que cela sera accessible à la communauté destinée ?

Et la deuxième partie de la question, c'est quand est-ce que la communauté aura la possibilité de réviser, de prendre connaissance donc du texte ?

ESTEBAN LESCANO

Merci Aftab.

Je vais essayer de répondre à la question. Tout d'abord, pour vous donner un exemple, le document dispose que les RIR mèneront des audits périodiques de type d'audit dans un délai de trois ans, cinq ans, mais périodique afin de vérifier que les RIR sont en conformité avec le document de gouvernance. Il y a aussi des audits menés par les membres de la communauté, ou bien qui peuvent être demandés par les membres de la communauté par l'ICANN, notamment pour le cas où il y aurait une absence de conformité ou une perturbation des services, ou alors une non-conformité par rapport aux différentes obligations, et cela pour s'assurer qu'il y ait la transparence. C'est une amélioration au système. Ces audits constituent une amélioration.

Concernant la deuxième question, nous avons établi trois processus de consultation. Nous n'en prévoyons pas un autre. Mais nous utilisons donc ce type de réunion, ces séances conjointes, pour recueillir des retours des communautés. Et nous essayons de

prendre des notes des différentes questions, des différentes interventions.

J'espère que j'ai répondu.

HERVÉ CLÉMENT

Donc l'idée, je confirme, c'est que -- l'idée c'est de recueillir toutes les questions qui nous sont posées afin de pouvoir y répondre l'une après l'autre.

ESTEBAN LESCANO

Donc je voulais juste rebondir, donc dire quelque chose des prochaines étapes. Donc, nous devons finaliser ce processus avant la fin de cette année. Et pour le moment, il y a des discussions concernant des questions en suspens. L'idée, c'est donc de rédiger une version finale qu'on va pouvoir finaliser et présenter à la prochaine réunion de l'ICANN à Séville. Voilà, ça, c'était pour vous donner une idée du calendrier à venir.

HERVÉ CLÉMENT

Oui, merci. Et concernant les questions en suspens dont vous parlez, en fait, on avait encore des diapositives dans notre présentation. Bon, je vous invite donc maintenant à lire cette présentation pour savoir quelles sont les questions encore en suspens concernant la rédaction de ce document. Nous avons différentes réponses aux questions posées, et il y aura une séance

ouverte à la fin de la réunion, donc ici, cette semaine. Merci beaucoup.

JONATHAN ZUCK

Merci. Eh bien, je voudrais remercier l'ASO et la NRO. On a un parfait diagramme de Venn ici aujourd'hui. Merci de nous avoir rejoints. Comme vous le voyez, la communauté est très intéressée par toutes ces questions et cette communauté est diverse et variée. Donc merci d'être venus ici avec nous. Et nous avons maintenant une brève pause.

Merci et merci aux interprètes, au personnel, aux techniciens, à tout le monde, à tout le monde qui lit les questions, surtout dans les sept différents endroits où on peut poser des questions, n'est-ce pas ?

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]